20	9 JUNI 2000		15	1	BEF	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	A 1.

COMPTES ANNUELS EN FRANCS

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : ***INTERCOMMUNALE PURE DE FINANCEMENT P/L COMMUNES FRANCOPHONES DE GASELWEST***

Forme juridique : ***Société coopérative à resp. limitée***

Adresse : ***Hôtel de Ville*** N° : ..... Bte : .....

Code postal : ***7780*** Commune : ***Comines-Warneton***

Registre : ***RSC*** Greffe de : ***TOURNAI*** N° : ***378***

Numéro de TVA ou numéro national ***257.838.371***

DATE ***15 / 07 / 1997*** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du ***17 / 05 / 2000***

et relatifs à l' exercice couvrant la période du 01 / 01 / 1999 au 31 / 12 / 1999

Exercice précédent du 01 / 01 / 1998 au 31 / 12 / 1998

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui / ~~non~~ *

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l 'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

DELEU Gilbert, bourgmestre
Chemin des Alos 8, 7780 Comines-Warneton, BELGIQUE
Président du conseil d'administration

VECHE Pierre, échevin
rue Favarte 2, 7910 Anvaing, BELGIQUE
Vice-président du conseil d'administration

HUSTACHE Joël, conseiller communal
Mont 39, 7890 Ellezelles, BELGIQUE
Administrateur

(éventuellement suite page A 1bis.)

Nombre total de pages déposées : 15 Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : *7, 11, 12, 13, 15*

Signature
(nom et qualité)
Pierre VECHE,
vice-président.

Signature
(nom et qualité)
Gilbert DELEU,
président.

* Biffer ce qui ne convient pas.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page A 1 .)

LEFEBVRE Daniël, bourgmestre
rue Bazin 17, 7760 Celles (Ht.), BELGIQUE
Administrateur

MAES Guy, conseiller communal
av.A. Opsomer 1 Boîte A, 7750 Mont-de-l'Enclus, BELGIQUE
Administrateur

BATAILLE Vincent, conseiller communal
rue de Wervicq 47, 7780 Comines-Warneton, BELGIQUE
Commissaire

HELDERWEIRT Jocelyne, conseiller communal
route de Frasnes 10, 7911 Frasnes-lez-Buissenal, BELGIQUE
Commissaire

KLYNVELD PEAT MARWICK GOERDELER - REVISEURS D'ENTREPRISES (BE 419.122.548)
avenue du Bourget 40, 1130 Bruxelles 13, BELGIQUE
Commissaire-reviseur

Est représentée par :

SMET Marc,
avenue du Bourget 40, 1130 Bruxelles 13, BELGIQUE

(éventuellement suite page A 1 ter.)

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.

- Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-elle été confiée à un expert-comptable inscrit au tableau des experts-comptables externes de l'Institut des Experts-Comptables ou à un reviseur d'entreprises ? ~~OUI~~ / NON [1].

Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de l'Institut des Experts-Comptables ou de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise[2] ; B. Etablissement des comptes annuels[2] ; C. Vérification de ces comptes; D. Correction de ces comptes).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

[1] Biffer ce qui ne convient pas.
[2] Mention facultative.

1. BILAN APRES REPARTITION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF			
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	75 179 374	93 457 348
I. Frais d'établissement	20		
II. Immobilisations incorporelles (ann. I, A)	21		
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B)	22/27		
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23		
C. Mobilier et matériel roulant	24		
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II)	28	75 179 374	93 457 348
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	17 625 466	21 194 593
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
A. Stocks	30/36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	7 678 378	18 407 670
A. Créances commerciales	40		
B. Autres créances	41	7 678 378	18 407 670
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)	50/53	8 500 000	1 200 000
IX. Valeurs disponibles	54/58	500 054	1 586 923
X. Comptes de régularisation	490/1	947 034	
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	92 804 840	114 651 941

PASSIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES	10/15	1 323 565	1 086 015
I. Capital (ann. III)	10	750 000	750 000
A. Capital souscrit	100	750 000	750 000
B. Capital non appelé (-)	101		
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	271 556	271 556
A. Réserve légale	130		
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133	271 556	271 556
V. Bénéfice reporté	140	302 009	64 459
Perte reportée (-)	141		
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16		
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	160/5		
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	91 481 275	113 565 926
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17	75 179 374	93 457 348
A. Dettes financières	170/4	52 797 287	64 983 916
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3	52 797 287	64 983 916
2. Autres emprunts	174/0		
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9	22 382 087	28 473 432
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	15 197 745	19 135 592
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		
B. Dettes financières	43	7 321 261	17 576 261
1. Etablissements de crédit	430/8		
2. Autres emprunts	439	7 321 261	17 576 261
C. Dettes commerciales	44	36 300	36 300
1. Fournisseurs	440/4	36 300	36 300
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45		23 206
1. Impôts	450/3		23 206
2. Rémunérations et charges sociales	454/9		
F. Autres dettes	47/48	7 840 184	1 499 825
X. Comptes de régularisation	492/3	1 104 156	972 986
TOTAL DU PASSIF	10/49	92 804 840	114 651 941

2. COMPTE DE RESULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
I. Produits et charges d'exploitation			
Chiffre d'affaires } *mentions facultatives*	70		
Approvisionnements, marchandises ; services et biens divers } *mentions facultatives*	60/61		
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	3 279 269	3 339 709
Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-)	61/70		
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) (-)	62		
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles (-)	630		
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations - , reprises +)	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation (-)	640/8		
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (+)	649		
Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	3 279 269	3 339 709
Perte d'exploitation (-)	64/70		
II. Produits financiers	75	6 561 338	6 640 633
Charges financières (-)	65	(4 481 136)	(3 844 776)
Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65	5 359 471	6 135 566
Perte courante avant impôts (-)	65/70		
III. Produits exceptionnels	76	18 385 019	
Charges exceptionnelles (-)	66		
Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66	23 744 490	6 135 566
Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70		
IIIbis. Prélèvements sur les impôts différés (+)	780		
Transferts aux impôts différés (-)	680		
IV. Impôts sur le résultat (-) (+)	67/77	(37 037)	(149)
Bénéfice de l'exercice (+)	70/67	23 707 453	6 135 417
Perte de l'exercice (-)	67/70		
V. Prélèvements sur les réserves immunisées (+)	789		
Transferts aux réserves immunisées (-)	689		
Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	(70/68)	23 707 453	6 135 417
Perte de l'exercice à affecter (-)	(68/70)		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS			
A. Bénéfice à affecter	70/69	23 771 912	6 135 417
Perte à affecter (-)	69/70		
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	23 707 453	6 135 417
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70		
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	64 459	
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690		
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
C. Affectations aux capitaux propres (-)	691/2		
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. 1. Bénéfice à reporter (-)	693	(302 009)	(64 459)
2. Perte à reporter	793		
E. Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6	(23 469 903)	(6 070 958)
1. Rémunération du capital	694	23 469 903	6 070 958
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

3. ANNEXE

I. ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)	Codes	B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubrique 22/27 de l'actif)	Codes	C. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent	8019		8159		8355	93 457 348
Mutations de l'exercice :						
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		8169		8365	
. Cessions, désaffectations et retraits (-)	8039		8179		8375	(18 277 974)
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	8049		8189		8385	
. Autres mutations (+) (-)					8386	
Au terme de l'exercice	8059		8199		8395	75 179 374
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent			8209		8405	
Mutations de l'exercice :						
. Actées			8219		8415	
. Acquises de tiers			8229		8425	
. Annulées (-)			8239		8435	
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)			8249		8445	
Au terme de l'exercice			8259		8455	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR						
Au terme de l'exercice précédent	8069		8269		8465	
Mutations de l'exercice :						
. Actés	8079		8279		8475	
. Repris car excédentaires (-)	8089		8289		8485	
. Acquis de tiers	8099		8299		8495	
. Annulés à la suite de cessions, désaffectations et retraits (-)	8109		8309		8505	
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	8119		8319		8515	
Au terme de l'exercice	8129		8329		8525	
d) MONTANTS NON APPELES						
Au terme de l'exercice précédent					8535	
Mutations de l'exercice (+) (-)					8545	
Au terme de l'exercice					8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c) - (d)	8139		8339		8565	75 179 374

III. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. **Capital souscrit** (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	750 000	xxxxxxxxxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :			
- Au terme de l'exercice	8701	750 000	xxxxxxxxxxxxxxxxxxx
2. **Représentation du capital**			
Catégories d'actions			
Actions Fd		743 000	743
Actions Fe (ayant droit au dividende Electrabel)		5 000	5
Actions Fg (ayant droit au dividende Publigaz)		2 000	2
		1. Montant non appelé *(rubrique 101)*	2. Montant appelé non versé
B. CAPITAL NON LIBERE			
Actionnaires redevables de libération			
(suite éventuellement page)			
TOTAL	871		
		1. Montant du capital détenu	2. Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par			
- la société elle-même	872		
- ses filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
. Montant du capital à souscrire	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
. Montant du capital à souscrire	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT	8751		
		1. Nombre de parts	2. Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876		
dont : - détenues par la société elle-même	877		
- détenues par les filiales	878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page 17

IV. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Exercice
Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important.	
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

V. ETAT DES DETTES

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Code	DETTES		
		1. échéant dans l'année *(rubrique 42)*	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir *(rubrique 17)*	3. ayant plus de 5 ans à courir *(rubrique 17)*
TOTAL	891			***75 179 374***

B. DETTES GARANTIES
(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) **GARANTIES** PAR	
		1. les pouvoirs publics belges	2. des **sûretés réelles** constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
Dettes financières	892		***52 797 287***
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	89	.....	***52 797 287***
2. Autres emprunts	90	.....	.....
Dettes commerciales	898		
1. Fournisseurs	899	.....	.....
2. Effets à payer	900	.....	.....
Acomptes reçus sur commandes	901		
Dettes fiscales, salariales et sociales	902		
1. Impôts	903	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	.....
2. Rémunérations et charges sociales	904	.....	.....
Autres dettes	905		
TOTAL	906		***52 797 287***

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES (rubrique 45 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes **échues** envers		
a) des administrations fiscales	9072	.....
b) l'Office National de Sécurité Sociale	9076	.....

VI. PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
a) Nombre total à la date de clôture	9086		
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087		
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088		
2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620		
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621		
c) Primes patronales pour assurances extralégales	622		
d) Autres frais de personnel	623		
e) Pensions	624		

VII. RESULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats (rubrique 75) . en capital	9125		
. en intérêts	9126		
B. Intérêts portés à l'actif	6503		
C. Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances (effets de commerce, factures et autres créances)	653		
D. Montant, par solde, des provisions à caractère financier constituées (+), utilisées et reprises (-)	656		

VIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	9149	
dont : Effets de commerce cédés par l'entreprise sous son endos	9150	

	Codes	Exercice	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements		**1. de l'entreprise**	**2. de tiers**
. Hypothèques :			
.. valeur comptable des immeubles grevés	916		
.. montant de l'inscription	917		
. Gage sur fonds de commerce :			
.. montant de l'inscription	918		
. Gages sur d'autres actifs :			
.. valeur comptable des actifs gagés	919	*75 179 374*	
. Sûretés constituées sur actifs futurs :			
.. montant des actifs en cause	920		

Litiges importants et autres engagements importants :

(éventuellement suite page 17)

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. **Principes généraux**

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants : .....

Ces dérogations se justifient comme suit : .....

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise : .....

Les règles d'évaluation [~~sont~~] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent ; dans l'affirmative, la modification concerne : .....

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de ..... *BEF.*

Le compte de résultats [~~a~~] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur ; dans l'affirmative, ces résultats concernent : .....

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant : .....

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] : .....

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire : .....

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise : .....

II. **Règles particulières**

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif : .....

Immobilisations financières :

Des participations [~~ont~~] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice ; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit : .....

.....

.....

.....

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur **valeur d' acquisition** calculée selon la méthode *(à mentionner)* du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la **valeur de marché** si elle est inférieure :

1. Approvisionnements : .....

.....

.....

2. En-cours de fabrication - produits finis : .....

.....

.....

3. Marchandises : .....

.....

.....

4. Immeubles destinés à la vente : .....

.....

.....

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ ..... % leur valeur comptable. *(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important.)*

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [comporte des] [~~ne comporte pas de~~] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [~~ne~~] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en *BEF* sur les bases suivantes : .....

.....

.....

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels : .....

.....

.....

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif *(article 46bis, § 3 de l'arrêté royal du 8 octobre 1976)*, les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : ..... *BEF.*

L'intercommunale n'a pas eu de personnel en service au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

KPMG

Bedrijfsrevisoren - Reviseurs d'Entreprises

Burgerlijke vennootschap die de rechtsvorm heeft aangenomen van een coöperatieve vennootschap met beperkte aansprakelijkheid.
Société civile ayant emprunté la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée.

Rapport du Commissaire-Reviseur sur les comptes annuels présentés à l'Assemblée Générale des actionnaires de Ifiga N.V.

Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur le résultat de la mission de contrôle qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 1999, dont le total du bilan s'élève à BEF 92.804.840 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de BEF 23.707.453. Ces comptes annuels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration de la société. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par la loi.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables aux comptes annuels en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu des responsables de la société les explications et informations requises pour l'exécution de nos contrôles. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 1999 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

Bourgetlaan -
Avenue du Bourget 40
1130 Brussel - Bruxelles
België - Belgique
Tel.: + 32 2 708 43 00
Fax: + 32 2 708 43 99

Kortrijksesteenweg 22-28
9000 Gent
België - Belgique
Tel.: + 32 9 241 88 00
Fax: + 32 9 241 88 99

rue Van Opré 76
5100 Jambes
Belgique
Tel.: + 32 81 32 69 80
Fax: + 32 81 32 69 98

Spoorweglaan 3
2610 Antwerpen (Wilrijk)
België - Belgique
Tel.: + 32 3 821 17 00
Fax: + 32 3 825 20 25

Ilgatlaan 7
3500 Hasselt
België - Belgique
Tel.: + 32 11 28 66 10
Fax: + 32 11 28 66 19

De lijst van de vennoten kan in de zetels geraadpleegd worden. La liste des associés peut être consultée aux sièges.

RBV-RSC:
Antwerpen 94
BTW-TVA:
BE 419.122.548

Member of KPMG International, a Swiss association.

Attestations complémentaires

Conformément aux normes de contrôle nous fournissons les attestations complémentaires suivantes. Celles-ci ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels.

- Le rapport de gestion contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels.
- L'affectation des résultats qui vous est proposée est conforme à la loi et aux statuts.
- Nous n'avons eu connaissance d'aucune opération ou décision qui constituerait une infraction à la loi sur les sociétés ou aux statuts.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Bruxelles, le 23 mars 2000

Klynveld Peat Marwick Goerdeler
Reviseurs d'Entreprises,
Commissaire-Reviseur

représenté par
Marc Sanet
Reviseur d'Entreprises